



Commune de
St-Sulpice

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 10/2025
AU CONSEIL COMMUNAL

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 15'000.- POUR LA RÉALISATION
D'UNE PLANIFICATION FINANCIÈRE PAR LA FIDUCIAIRE BDO**

DÉPÔT DU PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL LE 10 SEPTEMBRE 2025
SÉANCE DE COMMISSION : LE 20 OU LE 21 AOÛT 2025
DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION AU GREFFE LE 28 AOÛT 2025
VOTE DU CONSEIL COMMUNAL LE 10 SEPTEMBRE 2025

St-Sulpice, le 18 août 2025

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 15'000.- POUR LA RÉALISATION
D'UNE PLANIFICATION FINANCIÈRE PAR LA FIDUCIAIRE BDO**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

La Municipalité souhaite depuis longtemps réaliser une planification financière pour se donner, mais aussi pour donner au Conseil communal, une vision à long terme des finances communales.

Jusqu'à présent, nous avons géré les finances avec les moyens du bord, à savoir les projets de la Municipalité et les conseils de notre service des Finances. En travaillant avec la société fiduciaire BDO, nous avons acquis la conviction que nous avions avec elle le moyen de réaliser une planification financière de qualité supérieure.

Nous avons longtemps espéré pouvoir inclure ce service dans les CHF 150'000.- du mandat de remplacement du boursier communal accordé à la société BDO au cours du premier semestre 2025. Mais nous n'y sommes pas arrivés en raison d'un volume de travail plus important que prévu. Comme nous souhaitons tout de même réaliser cette planification, nous proposons au Conseil communal une autorisation de dépenser CHF 15'000.- pour financer cette prestation spécifique.

Notre but est de procéder à un dépôt-vote lors de la séance de septembre du Conseil communal, ce qui permettra à BDO de réaliser son travail et d'en présenter le résultat au Conseil communal en novembre au moment du dépôt du budget.

La procédure du dépôt-vote lors de la même séance est prévue à l'article 44, al. 5 du règlement du Conseil communal (RCC). Comme exigé dans un tel cas, nous avons envoyé le préavis « à l'ensemble du conseil dès son approbation par la municipalité ». Et nous avons pris rendez-vous sitôt après avec la Cogefi pour lui permettre de rendre son rapport au président et au secrétaire du Conseil communal « au moins huit jours avant la séance », comme le stipule l'Art. 45, al. 1 du Règlement du Conseil communal.

2. CONTEXTE

La Commune se trouve depuis bientôt 10 ans dans une situation financière difficile dont témoignent les pertes récurrentes inscrites à son compte de résultat.

Les comptes de la Commune ont affiché systématiquement des pertes depuis 2017, avec un record de CHF 2'684'315.82 en 2019. Cette règle n'a connu qu'une exception : l'année 2021, qui s'est terminée sur un modeste bénéfice de CHF 258'182.35.

TABLEAU

Résultat du compte de fonctionnement ces dix dernières années :
(les totaux positifs apparaissent avec le signe +, les totaux négatifs avec le signe -)

Année	Résultat
2024	- CHF 1'118'091.66
2023	- CHF 481'385.32
2022	- CHF 1'348'454.38
2021	+ CHF 258'182.35
2020	- CHF 1'443'002.15
2019	- CHF 2'684'315.82
2018	- CHF 96'726.33
2017	- CHF 1'107'511.18
2016	+ CHF 419'246.39
2015	+ CHF 3'692'330.27

A ce problème de pertes récurrentes s'ajoute la nécessité d'engager sans plus tarder un certain nombre d'investissements, prévus pour certains lors de la législature passée déjà.

Parmi eux figurent notamment la reconstruction de la voirie et de la déchèterie, l'agrandissement du collège et le réaménagement de la zone de loisir du Laviau, imposés respectivement par l'obsolescence, l'augmentation de la population et les ambitions du Canton.

S'y ajoutent les investissements nécessaires à la réhabilitation d'une série d'infrastructures existantes mais arrivées à un stade avancé de dégradation : routes, conduites d'épuration, stations de relevage et de pompage, bâtiments communaux.

Et c'est sans compter des projets facultatifs mais à notre avis souhaitables comme l'implémentation d'une zone 20 km/h au centre de la commune ou le réaménagement du parc du Russel.

La Municipalité actuelle a tenté de diverses manières de rééquilibrer les comptes. Elle l'a fait en demandant une hausse du taux d'imposition, en réduisant une série de charges maîtrisables, en étudiant la possibilité d'accueillir de grandes entreprises de part et d'autre du chemin du Pâqueret et, *in fine*, en tablant sur les effets de la nouvelle péréquation.

Ces tentatives ne se sont pas avérées concluantes cependant. Et même si les nouveaux mécanismes de redistribution péréquative peuvent encore réserver de bonnes surprises, il paraît sage de ne plus attendre pour prendre le problème à bras le corps et pour doter la Commune d'une planification financière solide, capable d'orienter les autorités communales, quels que soient leurs choix politiques, ces prochaines années.

La société fiduciaire BDO est bien placée pour mener à bien ce travail. Elle a non seulement les compétences techniques indispensables, elle a aussi acquis une bonne connaissance des finances de Saint-Sulpice pour les avoir gérées pendant six mois, de janvier à juin dernier, ce qui l'a conduite à réaliser notamment le budget 2025 et les comptes 2024.

L'engagement de BDO n'empêchera pas le nouveau boursier de Saint-Sulpice de participer à ce travail, en y apportant sa propre expérience. Le principe suivi est que, pour un document de l'importance d'une planification financière, il est utile d'unir les forces disponibles. Dans le cas précis, il permettra à la Commune de tirer encore parti des connaissances acquises par BDO sur Saint-Sulpice et de fournir à son nouveau responsable des Finances la possibilité d'en apprendre rapidement beaucoup sur son domaine.

3. LE MANDATAIRE

BDO est une entreprise suisse. Elle comptait 1694 collaborateurs et 25'740 clients en 2023 pour un chiffre d'affaires de 269,5 millions de francs.

Elle possède une large expérience dans le domaine des collectivités publiques. A côté de ses prestations traditionnelles d'audit et de fiduciaire, elle propose des analyses organisationnelles, du conseil stratégique et des planifications financières. Elle a réalisé ce dernier exercice dans de nombreuses communes vaudoises : Aigle, Chavannes-près-Renens, Cossonay, Corseaux, Grandson, Le Mont-sur-Lausanne, etc.

BDO est une société indépendante. Détenue par ses partenaires suisses et par sa fondation, elle assure n'être ainsi soumise à aucun groupe d'intérêts.

4. PROJET

Une planification financière est « un outil d'aide à la décision », qui devra permettre aux autorités communales de s'orienter au mieux au moment d'opérer des choix financiers. Et ce, lors de cette fin de législature comme lors de la législature prochaine.

Elle sert à anticiper les événements, les risques et les besoins qui en découlent dans le domaine, à la fois complexe et mouvant, des finances communales.

A travers l'étude de différents scénarios, elle aide les autorités politiques, Municipalité et Conseil communal, à définir des priorités d'investissement et de gestion des prestations sur la base d'indicateurs reconnus.

Ces scénarios intégreront une série de paramètres comme :

- Le développement de la commune et de sa population.
- L'évolution des prestations.
- Les investissements à amortir.
- La capacité d'investissement.
- La capacité d'endettement.
- Les risques liés à la volatilité des revenus fiscaux.
- Les sources de financement alternatives.

L'offre de BDO comprend une analyse de l'évolution financière de la Commune depuis 2017 et les perspectives qui s'offrent à elle ces cinq prochaines années. Sa partie prospective prévoit l'élaboration d'hypothèses de travail, des séances de travail avec les responsables des finances et la Municipalité et des présentations successives à la Commission de gestion et des finances (COGEFI) puis au Conseil communal.

Les réflexions qui en résulteront serviront de feuille de route aussi bien au chef du service des Finances qu'à la Municipalité et au Conseil communal pendant ces cinq prochaines années. Une remise à jour régulière du document permettrait de prolonger sa validité.

5. COÛTS

Les honoraires de BDO sont calculés en fonction de la charge de travail requise pour la préparation de l'outil de planification et de l'analyse des données, ainsi que des qualifications des collaborateurs engagés sur le mandat.

Ils ont été estimés à CHF 15'000.- (TVA et frais compris).

6. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE


- vu le préavis municipal n° 10/2021,
- oui les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


DÉCIDE


- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 15'000.- pour employer BDO à la réalisation d'une planification financière,
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 août 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :  E. Dubuis

La Secrétaire :  S. Decré



Délégué municipal : Etienne Dubuis